



Conseil Municipal du 13 juillet 2016

Compte-rendu

Présence

<i>Présent</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Procuration à</i>	<i>Absent/Excusé</i>
Bertrand DELALLE, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>		
Isabelle PICCHI, 1ère adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Jessica LABANNE, 2ème adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Jean Patrice MISPREUVE, 3ème adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>		
Gilbert CHAREYRON, 4ème adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>		
Philippe ARCHIMBAUD, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>		
Lionel GRANJON, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>		
Lore HUSSON, déléguée	<input checked="" type="checkbox"/>		
Christian PERRIER, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>		
Julien POUX, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>		
Corinne BOREL, conseillère	<input type="checkbox"/>	M. Rémy VINUESA	
Annick HERVE, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>		
Rémy VINUESA, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>		

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Ordre du Jour :

I -	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10/05/2016.....	1
II -	Décisions modificatives n°1 à n°4.....	2-3
III -	Règlement de la salle des fêtes.....	4
IV -	Fournisseur de gaz.....	4
V -	Convention d'économie d'énergie avec le SDED.....	5
VI -	Déclaration d'intention d'aliéner.....	5
VII -	Questions diverses.....	5-6-7

Secrétaire de séance : Isabelle PICCHI

Démarrage à 20 h 35

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10/05/2016

Le CR du Conseil du 10 mai 2016 vous a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve le Compte rendu du conseil Municipal :

A l'unanimité
 Voix pour
 Abstentions
 Voix contre

II. Décisions modificatives

II.1 Décision modificatives n° 1 : vote de crédits pour la pose, en régie, de panneaux de voirie

La commune a acheté des panneaux de signalisation pour un montant total, y compris la mise en place de 4.823,45 €. La trésorerie n'accepte pas cette dépense en investissement parce que ce ne sont que des fournitures de voirie sans pose. Les factures ont donc été mandatées en fonctionnement. Afin de pouvoir basculer cette somme en investissement, la commune doit justifier de travaux de pose (travaux en régie).

La somme qui doit être basculée en investissement est de 4 823.45 €.

Il est donc proposé au conseil municipal les opérations suivantes :

Fonctionnement :	023 (virement à la section d'investissement)	- 4 823.45
	722 (travaux en régie - immobilisations corporelles)	+ 4 823.45
Investissement	021 (virement de la section fonctionnement)	+ 4 823.45
	21578 (Autre matériel et outillage de voirie)	- 4 823.45

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- d'approuver la décision modificative n°1.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

II.2 Décision modificative n°2 : virement de crédit

La somme de 399.64€ a été perçue indument par la commune en 2014 au titre de la taxe d'aménagement (erreur des Impôts).

Il faut donc procéder à l'annulation du titre de recette au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieurs. Or pas assez de crédit au compte 673 pour procéder à l'annulation. Il manque 275 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'opération suivante :

Section Fonctionnement :	022 (dépenses imprévues)	- 275 €
	673 (titres annulés)	+ 275 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- d'approuver la décision modificative n°2.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

II.3 Décision modificative n°3 : vote crédits amortissements

La Trésorerie de Loriol a constaté que l'étude concernant la Frange Est n'a pas été intégrée au tableau d'amortissement 2014. Elle nous demande de régulariser la situation. Le cout de l'étude s'élève à 1.794 € (amortissements sur 5 ans, soit 358€/an.)

Les amortissements sont votés avec le budget et pour tout changement du tableau d'amortissement il faut prendre une décision modificative.

Il est donc proposé au conseil municipal les opérations suivantes :

Fonctionnement :	023 (virement à la section Investissement)	- 358
	6811 (dotation aux amortissements)	+ 358
Investissement :	021 (virement de la section fonctionnement)	- 358
	28031 (frais d'étude)	+ 358

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- d'approuver la décision modificative n°3.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

II.4 Décision modificative n°4 : virements de crédits travaux de voirie

La commune a effectué des travaux de voirie (parking) avec l'entreprise Liotard. Les crédits ont été prévus au budget 2016 au compte 2315 (installation, matériels et outillage techniques). Or lorsque les travaux sont terminés dans la même année, il convient de les intégrer directement au compte 2151 (réseaux de voirie).

Il est donc proposé au conseil municipal les opérations suivantes :

Investissement :	2315 (installation, matériels et outillage techniques)	- 20 000
	2151 (réseaux de voirie)	+ 20 000

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- d'approuver la décision modificative n°4.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

III. Règlement de la salle des fêtes

Le maire explique que la salle des fêtes est régulièrement louée et quelques dérives concernant le bruit et éparpillement de déchets ont été constatées. Il convient donc d'apporter des ajustements et des précisions au règlement de la salle des fêtes concernant les possibles nuisances engendrées lors des manifestations.

Il convient donc de préciser sur le règlement que les locataires de la salle doivent veiller à ne pas faire de bruit aux alentours de la salle à partir d'une certaine heure à définir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'approuver la modification du règlement de la salle des fêtes,
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

IV. Fournisseur de gaz

Le Maire explique que la commune est en contrat avec le fournisseur Butagaz depuis le 10/09/2002. La société Antargaz a démarché la commune et a fait une proposition de prix :

BUTAGAZ

- Prix de la tonne de gaz : 1.474,00 € HT
- Abonnement mensuel : 14,06 € HT

Pour l'année 2015, la facture de gaz s'est élevée à 3.500€

Proposition ANTARGAZ

- Prix de la tonne de gaz : 650,00 € HT
- Contrat de 3 ans
- Pas de frais d'abonnement
- Pas de frais d'installation nouvelle cuve
- Caution de 100 € pour la cuve rendue au terme des 3 ans de contrat.

Nouvelle proposition Butagaz

- Remise de 670 € sur le prix de la tonne soit 804 € HT

La résiliation du contrat selon Butagaz ne peut intervenir que 3 mois avant la date anniversaire soit en juin 2017.

Nous sommes en attente de réponse concernant les frais de résiliation anticipée (mail + appel téléphonique et toujours pas de réponses)

Seuls frais connu : 356 € de frais de repompage de la citerne, et remboursement du gaz restant au prix de vente

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'approuver le changement de fournisseur,
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

V. Convention d'Economie d'Energie avec le SDED

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition d'énergie SDED, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

La lourdeur administrative des dossiers appelle à la mutualisation du dispositif. Le SDED procède au regroupement des dossiers dans l'objectif de convertir financièrement les certificats au bénéfice des communes

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- d'autoriser le maire à signer la convention avec le SDED
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VI. Déclaration d'intention d'aliéner n°8

Le Maire expose la requête adressée par Maître benjamin DEGRENDEL, notaire à Loriol, sur l'intention de la commune à aliéner la parcelle ZE 131 située, Les Picolières, 26270 CLIOUSCLAT, dans le cadre de la vente entre Stéphane GONZALEZ-LUCAS/Corinne MARCORELLES et Samuel FOURNIOL/Sarah JULIEN.

Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour un projet collectif ou d'intérêt général

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- de renoncer à préempter la parcelle ZE 131
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VII. Questions diverses

VII.1 Acquisition du terrain Brochier

VII.2 Révision PLU

Nous devons engager une révision du PLU pour se conformer aux directives de la loi Grenelle 2 et, pour cela supprimer les ilotages.

Par ailleurs, 2 personnes souhaiteraient voir leurs hangars agricoles changer de destination. Cela est désormais possible, par la loi Macron, à la condition que cette possibilité cela soit inscrite au PLU. Il conviendra donc de se statuer sur cette possibilité.

Ces 2 personnes sont :

- Changement des destination possible demande de
 - Atelier 26 au carrefour Nord D57/D554

- Sandrine Berne sur la route du relais

Il faut également commencer à réfléchir aux terrains que la commune souhaiterait mettre en réserve communale

VII.3 24 h des boules

Tout est quasiment prêt et notamment le rapprochement des boulistes de Mirmande et de Cliusclat avec l'établissement d'un règlement de déroulement des 24 heures.

VII.4 Visite du Préfet à la Poterie

Le Préfet est venu visiter la Poterie de Cliusclat, le 5 juillet dernier, et le Maire lui a exposé le projet global de réhabilitation de la poterie pour un montant estimé de 2,4 M€. Il a indiqué qu'il fallait absolument mener ce projet à son terme et que nous serions aidés par l'État.

VII.5 Travaux Poterie

- DCE en ligne
- 1^{ère} visite / 2 aujourd'hui
- Proposition au Conseil de validation des marchés en septembre
- Démarrage des travaux en octobre.

VII.6 Journée citoyenne de L'Oréal à la Poterie

Le même jour que celui de la venue du Préfet, les salariées de L'Oréal sont venues le matin dans la cour de la Poterie pour tailler les plantes du jardin et l'après-midi pour coudre des fanions pour le Marché du Coin

VII.7 Village et Cies

- Dates du 1^{er} au 4 septembre

VII.8 Libération de la Drôme

La commémoration de la libération de la Drôme aura lieu probablement le samedi 3 ou le samedi 10 septembre. C'est en général à 11 h au mémorial de la Drome à Mirmande.

VII.9 Réponse de présence aux réunion du Conseil

A la dernière réunion de travail du Conseil, nous n'étions que 4. Merci :

- faire votre possible pour y participer
- d'avertir si vous avez un empêchement

VII.10 Goûter des anciens avec Mirmande ?

Le sujet sera discuté avec l'ACAL début septembre, mais d'ores et déjà cela semble un peu compliqué notamment du point de vue du nombre de personnes à accueillir dans la salle des fêtes tout en leur permettant de danser.

VII.11 Maison Julien

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'avocat des héritiers Julien et la réponse de l'avocat de la Mairie qui nous invite à abroger l'avis négatif donné trop tard quant à la réalisation de travaux d'une extension.

VII.12 Augmentation Isabelle Manzanares

Le conseil approuve à l'unanimité l'augmentation d'Isabelle Manzanares au niveau de salaire net de la secrétaire de Mairie qu'elle remplace.

Fin du Conseil à 22 h 30

Le Maire

les Conseillers

